



HAL
open science

Sciences Sociales et Humanités

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sciences Sociales et Humanités. 2010, Université de Pau et des pays de l'Adour - UPPA. hceres-02035731

HAL Id: hceres-02035731

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035731v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale n°481
"Sciences Sociales et Humanités"
de l'Université de Pau
et Pays de l'Adour





Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Bertrand WIGNIOLLE, Université Paris 1

Experts :

M. Didier POTON DE XAINTRAILLES, Université de La Rochelle

M. François POIRIER, Université Paris 13

Mme Sandrine CLAVEL, Université de Versailles

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Jacques DE MAILLARD



Contexte général

L'ED 481 résulte de la fusion de deux anciennes ED : droit-économie-gestion et lettres-langues-sciences humaines. Elle a été habilitée en 2007 pour deux ans, et réaccréditée après examen à mi-parcours en 2008. Elle est maintenant en phase de consolidation, après une première phase d'observation et d'apprentissage, qui a permis d'organiser la pluridisciplinarité et la gouvernance. Sur certains domaines, la construction est encore en cours.

Il s'agit donc d'une ED pluridisciplinaire, rassemblant les équipes de recherche de l'Université de Pau dans le domaine SHS. L'ED est principalement située sur le site de Pau, même si l'université a également des antennes sur d'autres sites : Bayonne, Anglet, Tarbes et Mont-de-Marsan.

L'université entretient des relations avec les villes universitaires les plus proches : Bordeaux et Toulouse pour la France, et San Sebastian et Saragosse en Espagne. Pour le futur se pose la question d'un rapprochement possible avec Bordeaux au sein d'un PRES Aquitaine, afin de former l'université de la région aquitaine, ou au contraire de garder une autonomie et un développement centré sur Pau.

Avis condensé

- Avis global :

Le commentaire principal est qu'un travail important d'organisation a été accompli. L'ED a su déjà développer des points forts : proximité avec les doctorants, offre de formations variées, international de la formation, articulation réussie avec les centres de recherche. La forte pluridisciplinarité a été intégrée dans le fonctionnement, et a pu servir de base à l'offre de formations doctorales. L'ED accueille de nombreux doctorants, avec des durées de thèse et un taux d'encadrement très corrects. Le taux de soutenance est également convenable et en progression.

L'ED peut (et doit) pleinement jouer son rôle à tous les niveaux de la formation doctorale : attribution des allocations et sélection des doctorants, suivi pendant la thèse, suivi de l'insertion professionnelle, développement des réseaux internationaux, etc. Une charte des thèses adaptée au SHS devrait être proposée aux doctorants. Il serait souhaitable que l'interdisciplinarité soit aussi un élément fort de la recherche et de la vie scientifique de l'ED. La stabilisation de son équipe administrative est un autre point d'importance.

- Points forts :

- Projet de fusion ayant bien pris corps et qui semble s'inscrire dans une dynamique constructive.
- Une grande proximité avec les doctorants : accueil, encadrement, mise à disposition de locaux, implication des doctorants dans la vie de l'ED et dans l'activité scientifique de l'établissement.
- Offre variée de formations au bénéfice des doctorants, bien perçue par ces derniers. Une transversalité également appréciée par ces derniers, qui participent à sa définition.
- Équipes de recherche reconnues et actives, notamment en droit, économie et géographie.
- Efforts pour développer l'internationalisation de la formation doctorale par le biais des cotutelles.



- Points faibles :
- Suivi statistique des étudiants durant la thèse : distribution sur la durée des thèses, définition d'objectifs.
- Suivi de l'insertion des docteurs : manque de données sur le type de postes obtenus.
- Procédure d'attribution des allocations qui devrait être plus centralisée par l'ED.

Notation



- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A
- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : A
- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B
- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : B

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) (voir hiérarchisation dans la note explicative ci-après) : A

- Recommandations pour l'établissement :

L'ED est parvenue à digérer une importante restructuration. Elle doit maintenant développer son rôle sur les différents aspects de la formation doctorale.

Pour la poursuite de son activité, l'ED doit pouvoir compter sur le soutien de l'université, qui semble déterminée à conforter la formation au niveau doctoral, et à maintenir le secteur des SHS. Outre un soutien financier et administratif, l'université peut également apporter un appui dans la recherche de financements auprès des collectivités locales et des entreprises.

L'université se trouve confrontée à un choix pour le futur : continuer de manière autonome, ou bien se rapprocher de Bordeaux pour former la grande université de la région Aquitaine. Si cette seconde voie était choisie, cela entraînerait très certainement un rapprochement disciplinaire et un reformatage des ED avec moins de pluridisciplinarité et un éclatement sur plusieurs sites. Dans le choix entre ces deux options, il ne faut pas négliger les coûts qui seraient liés à une reconfiguration du dispositif de recherche, et parmi les coûts, l'abandon de l'organisation actuelle des ED qui a mobilisée les membres de l'UPPA ces dernières années, et qui semble en voie de réussite.



Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

L'ED a mis en place un conseil conforme à l'Arrêté du 7 août 2006 relatif à la formation doctorale. Le conseil se réunit trois fois par an. L'organe exécutif est le bureau, formé par la directrice (juriste) et le directeur adjoint (géographe), ainsi que par deux autres membres, l'un gestionnaire, l'autre angliciste. La composition du bureau est établie afin de représenter à part égale les différentes familles de l'ED. Le bureau joue un rôle important dans le fonctionnement de l'ED, et se réunit au moins une fois par mois.

A cette gouvernance propre de l'ED, il faut ajouter le rôle important que jouent les CR (Conseils de Recherche), propres à chaque secteur de l'université. Il existe ainsi un CR droit-économie-gestion et un CR lettres-sciences humaines. Ces CR sont principalement destinés à faire remonter au CS de l'université les problématiques des différents secteurs de l'université (les directeurs d'ED ne sont pas invités au CS, sauf si l'ordre du jour les concerne particulièrement).

Les CR jouent un rôle important dans la vie des ED, notamment dans la répartition des allocations : ils proposent les candidats à une allocation dans les deux secteurs (après une audition pour le CR lettres-sciences humaines), et le bureau de l'ED prend la décision, avec la règle d'un partage équitable entre les 2 secteurs (soit 2 allocations par secteur). Cette pratique est héritée du passé.

Recommandation : l'ED devrait opter pour un fonctionnement plus intégré, pour l'attribution des allocations. Un comité de sélection unique, émanant du conseil de l'ED, pourrait être en charge de l'audition des candidats et de leur sélection, même si le principe d'un quota par secteur est maintenu.

Sur le plan des moyens en personnel administratif, l'ED dispose d'un secrétariat à plein temps et d'un chargé de mission (ingénieur de recherche) détaché de l'UFR DEG. La dotation de l'ED semble donc s'être améliorée depuis la rédaction du rapport qui ne mentionnait que deux postes à mi-temps. Outre les tâches administratives indispensables à la marche de l'ED (inscriptions, organisation des soutenances, des formations, comptabilité, etc.), ces moyens ont permis des progrès sensibles dans l'animation du site internet, et le développement des conventions en co-tutelle. D'autre part, les doctorants se disent satisfaits de l'accueil qu'ils reçoivent.

Recommandation : Il est important que les moyens administratifs de l'ED soient stabilisés dans le futur.

En ce qui concerne les locaux, l'ED dispose en propre d'un local de secrétariat et d'accueil des doctorants. Presque tous les centres de recherche mettent à la disposition des doctorants des salles de travail équipées. L'ED a sans doute joué un rôle positif, en poussant les équipes à aligner les moyens fournis aux doctorants sur les meilleurs standards. Dans l'ensemble, les doctorants sont très satisfaits de leurs conditions de travail.

Le budget de l'ED a connu une augmentation entre 2008 et 2009 (de 64000€ à 78000€), mais le budget annoncé pour 2010 serait de 58000€, sous réserve d'ajustement par l'Université. Pour l'avenir, l'Université annonce qu'elle souhaite au moins le maintien des crédits actuels. Le budget de l'ED résulte de la dotation ministérielle augmentée de la rétrocession par l'université des droits universitaires payés par les étudiants. Ce budget assure la prise en charge des frais liés aux soutenances de thèse, sur une base de 1200€ par thèse, ce qui représente une charge très importante : 40 % du budget. En revanche, ce sont les équipes qui assurent le financement des activités de recherche des doctorants (participations aux colloques, etc.).

Recommandation : il pourrait être opportun que l'ED réfléchisse à cette structure des dépenses avec l'université et les équipes de recherche : une telle répartition limite les marges de manoeuvre de l'ED, et peut conduire à des disparités de financement des doctorants.



La communication de l'ED repose principalement sur le site internet, relayé par un système d'alerte personnalisé par courriel. Le site donne une information très complète. Il pourrait être amélioré par une présentation plus hiérarchisée. Toutefois, les doctorants estiment qu'ils sont globalement bien informés par l'ED.

Dans le passé, l'ED a disposé de 5 allocations ministérielles, et maintenant de 5 contrats doctoraux. En 2007, 2 allocations de second tour ont été obtenues. En 2008 et 2009, l'ED n'a pas réussi à obtenir de financement sur les thématiques prioritaires définies par le ministère. A ces allocations s'ajoutent des financements donnés par les collectivités locales, de 3 à 6 allocations par an. En moyenne, l'ED 481 reçoit 1/3 des financements de thèse, les 2/3 allant à l'ED 211 scientifique.

- Bilan quantitatif :

Le nombre de doctorants est de 216, 120 dans le secteur droit-économie-gestion et 96 dans le secteur lettres-sciences humaines.

Le taux d'encadrement est de 1,88 doctorant par HDR. Dans l'ensemble, la répartition ne fait pas apparaître de concentration trop forte pour certains HDR. Un seul cas particulier (20 directions de thèse) est en cours de résorption. Il s'agit de plus d'un cas clairement identifié par l'ED, et qui s'explique par le faible nombre d'HDR en gestion durant une période récente.

La durée moyenne des thèses est de 5 ans. Cette moyenne recouvre en réalité des variations importantes en fonction des disciplines, des financements, et des profils des étudiants. Il manque à l'ED des indicateurs précis qui permettraient de prendre en compte ces différences, et de mesurer s'il existe une tendance à la réduction de la durée des thèses.

Le nombre de soutenances est en progression constante : d'une quinzaine par an en moyenne sur la période 2003-2005, il tend vers une trentaine sur 2007-2009. Le taux d'abandon est de 11 % par an. Sur le plan des abandons également, un meilleur suivi statistique pourrait apporter des informations utiles qui permettraient d'influer sur le suivi ou la sélection des doctorants.

Recommandation : Instaurer un suivi statistique des étudiants ; formuler des objectifs clairs de durée.

Le placement des docteurs semble relativement satisfaisant sur la période 2004-2005 : seulement 13 % n'ont pas de situation professionnelle connue. En même temps, les données accessibles pour l'évaluation étaient trop limitées pour se faire une image exacte de l'insertion professionnelle. Pour le futur, le suivi des docteurs sera assuré par l'ODE.

Recommandation : L'ED doit veiller à disposer de toute l'information nécessaire sur le devenir des diplômés ; cette information pourrait lui permettre de mieux définir les formations professionnalisantes destinées aux doctorants, et d'améliorer le placement des docteurs.

Le tableau recensant les publications est conséquent. Mais il n'est pas très lisible en l'état, puisqu'il additionne aussi bien les thèses, que les documents de travail, les articles ou les conférences. Il aurait été préférable de disposer d'une information mieux organisée.

- Encadrement et suivi :

L'encadrement disciplinaire est assuré par les équipes d'accueil. Les étudiants semblent satisfaits des séminaires et colloques auxquels ils ont accès. Ils sont également contents de la proximité qu'ils ont avec leur directeur de thèse et plus généralement avec les enseignants chercheurs, due notamment à la proximité géographique de leurs locaux.

L'ED fait signer de manière systématique la charte des thèses lors de l'inscription des doctorants. Toutefois, cette charte, qui a été rédigée par le secteur des sciences dures, ne semble pas correspondre tout à fait aux pratiques de l'ED. Ainsi, la charte mentionne l'organisation d'un entretien à la fin de la deuxième année, dans la perspective de la soutenance de troisième année, qui n'est pas réalisé au sein de l'ED.



Recommandation : faire évoluer la charte des thèses en fonction des pratiques des SHS, ou les pratiques en fonction de la charte.

- Financement des thèses :

40 % des doctorants ont un financement lié à la thèse, 40 % un financement indépendant de la thèse, et 20 % sont non financés. Il faut veiller à l'avenir à limiter le nombre d'étudiants non financés, même si 20 % est un taux relativement bon pour les SHS.

- Formation :

L'ED organise chaque année des formations destinées aux doctorants, sous la forme de séminaires ou de conférences interdisciplinaires. Elle met en place également des journées d'étude, qui sont souvent organisées en lien direct ou à l'initiative des doctorants. Enfin, une convention établie avec le CIES permet de rendre les formations du CIES accessibles à l'ensemble des doctorants. Les doctorants se montrent à la fois satisfaits du contenu des formations et de leur volume horaire. Chaque formation donne lieu à l'attribution de points (ECTS), l'obtention de 180 points sur trois ans étant nécessaire. D'autre part, des formations sont organisées en commun par le collège des écoles doctorales. Enfin, l'ED encourage la participation des doctorants aux Doctoriales.

Recommandation : pour que le programme d'étude soit réellement interprétable en termes d'ECTS, il serait bon de réserver un certain nombre de points (90 au minimum sur les 3 ans) à l'activité de recherche du doctorant, sachant qu'1 ECTS correspond à 25 heures de travail.

- Ouverture nationale et internationale :

- Ouverture nationale :

L'UPPA a principalement noué des liens avec les universités de Bordeaux et Toulouse. Ces liens passent par les équipes de recherche davantage que par l'ED. Dans le futur, maintenant que l'ED est stabilisée, elle pourrait être amenée à jouer un rôle dans l'établissement et la consolidation de réseaux.

- Ouverture internationale :

L'ouverture internationale repose pour le moment beaucoup sur les équipes de recherche, plutôt que sur l'ED. Toutefois, l'ED a joué un rôle moteur dans la mise en place de thèses en cotutelle internationale. 21 conventions sont en cours, soit presque 10 % des thèses, ce qui est une bonne proportion. L'ED joue également un rôle en appuyant les candidatures des étudiants pour l'obtention de bourses des programmes « Cotutelle internationale », « Aires culturelles » et « Bourses d'excellence ».

Recommandation : l'ED pourrait jouer un rôle plus grand dans la consolidation ou le développement de réseaux internationaux. Un moyen possible pourrait être le développement de conventions ERASMUS au niveau doctoral.

- Projet :

L'ED 481 vient de passer par une première phase de construction et d'organisation. Son projet principal semble être maintenant de fonctionner selon les principes retenus, et d'améliorer au cours du temps l'ensemble de son dispositif.